

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article547>



ACADÉMIE
DE LYON

Education au Développement Durable



EDD/E3D : C'est la rentrée

- QUOI DE NEUF ? - Parmi les actualités - Actualités archivées -

Date de mise en ligne : lundi 7 septembre 2020

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

La rentrée scolaire est toujours un moment particulier pour les personnels de l'Education nationale, les élèves et leurs familles. Celle de 2020 l'est encore plus, dans la suite de ce que nous avons vécu depuis le mois de mars avec les différentes phases de la crise sanitaire de la Covid-19. Ecoles et établissements ont à mettre en œuvre le protocole sanitaire (ODD 3). Réduit à 6 pages, il est moins une contrainte qu'un outil visant à faire vivre la responsabilité individuelle et collective, le respect des valeurs républicaines (ODD 5 et 10) dans le respect des spécificités de terrain. Les aménagements de programmes des cycles 1 à 4 en vue de renforcer la culture de la soutenabilité et de l'adaptation au changement (ODD 4) comme la généralisation à toutes les classes de la désignation d'éco-délégués (ODD 5 et 16) sont des prescriptions institutionnelles somme toute assez courantes. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est le report à la rentrée d'événements classiquement plus précoces comme le Tour de France, la Semaine européenne du développement durable ou la finalisation de la campagne académique de labellisation E3D. Toutefois comme tous les ans, des appels à projets et des concours scolaires sont proposés...

N'hésitez pas à contacter le référent EDD de votre établissement ou à consulter le site académique <http://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/> .

Tous concernés par l'éducation au développement durable et à la solidarité, objectif 2030

Programmes

L'éducation au développement durable reste une priorité de l'Education nationale pour l'année scolaire 2020-2021. L'ensemble des programmes des cycles 1, 2, 3 et 4 ont été relus par le Conseil supérieur des programmes afin de de les mettre en cohérence par une progressivité sur l'ensemble du parcours des élèves et favoriser l'articulation entre les différents disciplines et enseignements. Ces programmes consolidés ont été publiés au Bulletin Officiel n°31 du 30 juillet 2020 et Eduscol les a édités avec les modifications apparentes : <https://eduscol.education.fr/pid23199/programmes-ressources-et-evaluations.html>

Au-delà de la mise en œuvre de ces aménagements, les enseignants pourront trouver dans la prise en compte des orientations des 17 Objectifs du développement durable de l'ONU d'intéressants leviers pédagogiques pour faire travailler les compétences transversales, l'esprit critique, l'argumentation, l'éducation aux médias et à l'information, la pratique du débat et de l'oral en continu, l'engagement et ce qui peut venir en appui de la formation citoyenne...

Les éco-délégués

La circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 parue au Bulletin Officiel n°31 du 29 août 2019 invite l'ensemble des membres des communautés des écoles et des établissements du second degré sont appelées à se mobiliser à la fois pour l'éducation de tous les élèves au développement durable et au respect de l'environnement et pour faire vivre au quotidien les valeurs et les gestes dont sont porteurs élèves et personnels.

Après l'expérimentation 2019-2020, instituant la représentation des éco-délégués dans les instances de l'établissement par deux élus, c'est désormais chaque classe qui doit désignation des éco-délégués.

Marie-Laure Jalabert

IA-IPR et Coordinatrice académique à l'éducation au développement durable et à la solidarité